



SUIVI ANNUEL

des résultats régionaux prévu
à l'Entente Canada-Québec
concernant Vers un chez-soi
2019-2028

Laurentides | 2024-2025

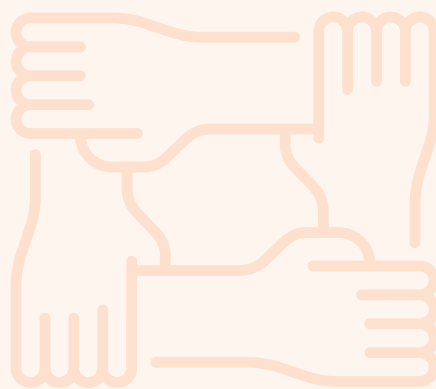
Introduction

Au printemps 2022, les régions du Québec visées par le volet communautés désignées financées par le programme Vers un chez-soi ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance, dont l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné, la communauté a identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible pour la période visée. Un premier suivi fut publié pour la région des Laurentides en 2022-2023 Suivi annuel des résultats communautaires prévu à l'entente Canada-Québec concernant Vers un chez soi 2019-2024, Laurentides 2022-2023. Le présent rapport permet de faire le suivi annuel des résultats régionaux de l'exercice 2024-2025.

L'approche axée sur les résultats constitue un levier contribuant à ce que l'ensemble des partenaires des Laurentides puissent développer une vision commune des retombées de tous les efforts collectifs et des initiatives locales et régionales en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

Dans cette optique, la région des Laurentides a entrepris des actions significatives et structurantes en cohérence avec le Plan régional intégré en itinérance (PRII)¹. Les principales démarches ont été identifiées en alignement avec les axes et mesures du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII)². Cela permet d'assurer une vision stratégique et de concentrer les efforts sur les stratégies les plus pertinentes pour atteindre les résultats attendus en matière de lutte contre l'itinérance dans les Laurentides.

Le suivi des résultats régionaux offre une occasion unique de mettre en évidence les défis spécifiques auxquels la région des Laurentides est confrontée en matière d'itinérance. Ils permettent d'évaluer si les actions entreprises dans le cadre du PRII 2021-2026, ainsi que les autres initiatives locales, ont réussi à répondre aux besoins changeants de la population.



1. Contant, É. et Lacombe, N. (2022). Plan régional intégré en itinérance – Région des Laurentides 2021-2024. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, Direction des programmes santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte. https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciass_laurentides/Soins_et_services/Sante_mentale/Laurentides_Plan_regional_integre_itinerance_VF.pdf.

2. Ministère de la santé et des services sociaux. (2021). S'allier devant l'itinérance, plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (publication no ISBN 978-2-550-90341-3). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-846-01W.pdf>.

Suivi et amélioration continue

En 2021, lors des consultations initiales auprès des partenaires interministériels, intersectoriels et communautaires, cinq cibles ainsi que leurs indicateurs ont été retenus aux fins de suivi des résultats régionaux. À ce moment, une seule source de données était accessible, soit le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique du dénombrement de 2018³. En 2024, le rapport du dénombrement 2022 avait été publié et a donc servi de référence pour comparer les données avec celles du dénombrement précédent. Désormais, puisque le rapport issu de l'exercice d'énumération du 23 avril 2024 a été rendu public, les données recueillies lors de cette opération pourront être exploitées. L'ensemble de ces informations est également mis en parallèle avec celles issues d'un sondage mené auprès des organismes œuvrant en itinérance dans les Laurentides. De plus, les informations du programme ESPOIR, soit l'Équipe de Suivi de Proximité Offrant de l'Intervention en Réinsertion du CISSS des Laurentides, sont considérées afin d'avoir un portrait global le plus représentatif possible des constats du terrain.

En effet, un sondage *Microsoft Forms* a été complété par les organismes communautaires afin de mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Ce sondage annualisé ajoute une modalité incontournable de suivi du phénomène dans les Laurentides. Les efforts conjoints d'amélioration continue de l'ensemble de la communauté se traduisent par une participation plus importante à ce sondage, ce qui permet une fiabilité des données augmentée. À l'analyse des résultats disponibles, une prudence est de mise puisqu'il est difficile de s'assurer que les fournisseurs de services documentent de façon uniforme les indicateurs identifiés. Par exemple, l'itinérance chronique ne semble pas répertoriée de façon identique, et ce, malgré l'utilisation d'une définition commune pour la région.

À première vue, les résultats de ce sondage pourraient inclure le recensement de personnes en situation d'itinérance selon d'autres types d'itinérance tels que l'itinérance situationnelle ou cyclique.

En outre, il est constaté que les fournisseurs de services peuvent dénombrer certaines personnes à plus d'une reprise pendant l'année. De plus, lors de la mise en commun des données régionales, il est fort probable qu'une même personne ait été recensée dans plusieurs organisations. Ceci s'explique par le fait que les personnes en situation d'itinérance font fi des frontières géographiques et utilisent régulièrement les services de l'ensemble du vaste territoire des Laurentides. Le mode de vie parfois nomade de ces personnes peut accentuer le passage ponctuel des individus dans les ressources d'hébergement de l'ensemble du territoire, complexifiant ainsi la continuité des soins et la trajectoire de services cheminant vers le logement.

De plus, certains enjeux méthodologiques sont associés à l'exploitation des données administratives à l'extérieur d'un cadre de recherche formelle. Les enjeux de confidentialité ne permettent pas, entre autres, d'identifier les doublons. En ce sens, l'implantation d'un système de gestion de l'information en itinérance (SGII) commun pour la région est souhaitée par toutes les parties prenantes afin d'augmenter la rigueur du processus de cueillette de données et la validité des résultats.

À ce propos, la performance d'une cueillette de données repose en bonne partie sur la qualité des bases de données « usagers ». Les systèmes de gestion de l'information utilisés par les partenaires de la région sont difficilement comparables entre eux. Cet enjeu d'importance a été adressé dans le cadre des travaux sur l'accès coordonné avec les ressources communautaires participantes. L'embauche d'une firme informatique a permis de soutenir le développement d'outils de travail commun et de communication, favorisant une

3. Ministère de la santé et des services sociaux. (2019). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018 (publication no 18-846-10W). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002292>

meilleure complémentarité dans la prise en charge collective des personnes en situation d'itinérance. Ces outils visent à faciliter la concertation entre les partenaires et à améliorer la fluidité des interventions, en cohérence avec les principes de l'accès coordonné, et ce, en l'attente de consigne officielle de nos autorités quant à l'utilisation d'une solution technologique régionale. Par ailleurs, les travaux d'harmonisation des termes, des redditions et des tableaux de bord se poursuivent sous le leadership de l'accès coordonné.

Par ailleurs, l'analyse comparative des résultats du sondage avec les résultats des dénombrements et de l'énumération est à faire avec précaution. D'une part, le suivi du phénomène de l'itinérance chronique est une tâche complexe et la définition de l'itinérance chronique diffère. Dans les Laurentides, la définition retenue est celle de la Politique nationale de lutte à l'itinérance; *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*⁴, tandis que c'est l'itinérance visible qui est dénombrée dans le cadre des exercices de 2018 et 2022. D'autre part, le sondage régional recense une volumétrie annuelle du phénomène de l'itinérance, tandis que les dénombrements dressent un portrait lors d'une nuit donnée.

En guise d'amélioration continue, certaines mesures ont été mises en place afin d'optimiser le processus de suivi des résultats régionaux. À cet effet, une journée de mobilisation et réflexion régionale est organisée depuis 2022. Ces journées permettent de favoriser le partage de connaissances et la collaboration entre les différents partenaires, afin de mettre en place des solutions concrètes, d'offrir une réponse adaptée aux besoins et d'améliorer les services offerts aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans les Laurentides. Cette journée se veut également un endroit privilégié de réflexion et de discussion entre différents partenaires, tant interministériels, intersectoriels, municipaux que communautaires. Aussi, chaque année, les pistes d'amélioration sont systématiquement discutées dans le cadre de la concertation régionale en itinérance (CRI) où, justement, un suivi des résultats régionaux est réalisé. Cette

concertation régionale est composée de plus d'une douzaine de représentants des organismes communautaires œuvrant en itinérance.

De même, pour favoriser le suivi des résultats, quatre consultations ont eu lieu en décembre 2024 dans le cadre du Plan de réponse communautaire au campement (PRCC) où les résultats régionaux ont été présentés. Ces consultations ont permis de mobiliser un total de 62 partenaires, soit 18 partenaires communautaires, 34 personnes œuvrant dans les services municipaux, 11 partenaires issus des services de police, d'incendie et de détention ainsi que des organisateurs communautaires et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Ces consultations ont favorisé la poursuite du travail collaboratif et une réflexion conjointe quant aux cibles et aux indicateurs régionaux afin d'optimiser les processus d'analyse et de suivi des données.

De surcroît, le rapport du dénombrement 2025 permettra une analyse plus approfondie des résultats de l'énumération 2024. Comme la région compte une augmentation marquée du nombre de lits disponibles depuis 2022, le rapport du dénombrement 2025 permettra une mise en contexte des résultats précédents.

En somme, encore cette année, plusieurs mesures différentes ont été mises en place pour favoriser le recensement des personnes en situation d'itinérance.

4. Ministère de la Santé et des Services. (2014a). Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble pour éviter la rue et en sortir (publication no : 13-846-03F). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174>

Accès du public aux résultats régionaux

Le suivi annuel des résultats régionaux prévu à l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2024-2025 est disponible sur le site internet du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS), plus précisément dans l'[onglet dédié à l'itinérance](#). De plus, une diffusion spécifique sera effectuée dans le [bulletin des partenaires](#) du CISSS des Laurentides. Ce bulletin, distribué auprès d'un vaste réseau de partenaires, permettra de partager les avancées, les efforts collectifs et les initiatives locales et régionales en matière de prévention et de réduction de l'itinérance. Le bulletin des partenaires est diffusé auprès de plus de 1100 partenaires.

Ces deux canaux de communication, le site internet et le bulletin des partenaires permettront de partager de manière transparente et accessible les informations relatives aux résultats de la région des Laurentides. De plus, une correspondance spécifique sera également réalisée auprès des employés du CISSS des Laurentides via une infolettre afin de partager les avancées au sein de l'établissement.

Suivi annuel des résultats régionaux

Pour toutes les communautés désignées (CD) au Canada, l'indicateur portant sur l'itinérance chronique doit être suivi de façon systématique, et ce, en cohérence avec l'Entente VCS. En considérant cette obligation, des actions de lutte à l'itinérance ainsi que des priorités régionales ont été dûment identifiées dans le cadre du Plan régional intégré en itinérance des Laurentides – 2021-2026. Voici les différents résultats attendus pour la région des Laurentides; ceux-ci visant à mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, en incluant l'itinérance chronique.

RÉSULTAT 1

Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

a) Quelle définition de l'itinérance chronique a été utilisée pour en faire le suivi ?

☐ Définition fédérale : L'itinérance chronique est de 180 jours d'itinérance au cours de la dernière année et/ou 546 jours d'itinérance au cours des 3 dernières années.

☒ Autre définition. Précisez la définition utilisée : la définition retenue est celle de la Politique nationale de lutte à l'itinérance; *Ensemble pour éviter la rue et en sortir*.

« Les situations d'itinérance chronique sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Selon plusieurs études canadiennes et américaines, le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est relativement peu élevé. Toutefois, elles utiliseraient un grand nombre de services, générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants. »⁵

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de l'itinérance chronique et expliquer comment votre communauté calcule l'itinérance chronique à partir de cet indicateur.

La région tient compte des données de référence provenant des dénombrements de l'itinérance de 2018 et de 2022 ainsi que de l'énumération de l'itinérance hébergée 2024. À ces éléments s'ajoutent les données des organismes régionaux et du CISSS des Laurentides afin de faire le suivi de l'itinérance chronique.

À ce propos, les fournisseurs de services en itinérance font le suivi du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique fréquentant leurs services pendant l'année de référence. Pour ce faire, un questionnaire de type *Microsoft Forms* est envoyé annuellement aux principaux partenaires communautaires tels que les centres de jour/soir/nuit, les hébergements d'urgence et de transition, les travailleurs de rue et de proximité ainsi que les projets offrant des interventions de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA). La complétion du questionnaire a eu lieu à la suite de l'année financière de 2024-2025. L'analyse des données recueillies dans le cadre de ce sondage est la modalité retenue pour la compilation des résultats considérant que la région ne dispose pas encore d'un système de gestion de l'information (SGII) commun aux partenaires œuvrant en itinérance.

5. Ministère de la Santé et des Services. (2014a). Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble pour éviter la rue et en sortir (publication no : 13-846-03F). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174>

Ainsi pour l'année de référence 2024-2025, **1244 personnes en situation d'itinérance chronique** ont été recensées par les partenaires. À l'analyse des résultats du questionnaire complété par 13 partenaires communautaires de la région des Laurentides, soit 1 organisme de plus que l'année précédente, nous observons une augmentation de l'itinérance chronique de 16 %. Toutefois, l'interprétation des résultats doit être faite avec circonspection, car les fournisseurs de services ne consignent pas leurs indicateurs de manière homogène et la région des Laurentides ne dispose pas d'un système commun de gestion de l'information en itinérance.

En ce qui a trait aux résultats du dénombrement de 2022, **464 personnes ont alors été dénombrées en situation d'itinérance visible** pour la région des Laurentides. L'analyse réalisée dans le cadre du dénombrement de 2022 permet de faire la comparaison des estimations du nombre de personnes en situation d'itinérance visible dans un organisme d'hébergement, dans un lieu extérieur ou dans un établissement de détention ou d'un poste de police, en 2022 et en 2018. Pour la région des Laurentides, cette comparaison indique une **augmentation de 109 %**.

Il est intéressant de constater que le premier épisode d'itinérance s'est instauré au cours de l'année précédant le dénombrement 2022 pour 20 % des personnes en situation d'itinérance dans les Laurentides. Cette donnée est similaire à celle de l'ensemble du Québec (19 %) et à celle du dénombrement 2018 (22 %). Plusieurs personnes ont été en situation d'itinérance pour la première fois au cours de l'année précédant le dénombrement 2022. En contrepartie, une baisse des personnes en situation d'itinérance depuis plus de six mois a été observée (70 % en 2018 et 51 % en 2022).

Le dénombrement de 2022 permet également de mettre en lumière la représentation des personnes en situation d'itinérance de plus de 50 ans qui s'élève à plus d'une personne sur trois. De ces personnes, 57 % étaient dans cette situation depuis plus de 6 mois au cours de la dernière année. Il s'agit du groupe d'âge le plus représenté chez les personnes ayant été en situation d'itinérance depuis plus de 6 mois dans les Laurentides⁶. Ces données sont en cohérence avec les informations rapportées par les partenaires de la région. En ce sens, il est d'ailleurs observé un vieillissement prématuré avec l'apparition de problèmes chroniques au plan de la santé physique, psychologique et cognitive.

D'autre part, l'exercice de l'énumération de l'itinérance hébergée, effectué le 23 avril 2024 dernier, permet d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible qui sont hébergées dans les ressources et ainsi comparer les résultats avec les exercices de dénombrement précédents. En ce qui concerne les résultats, une comparaison des estimations du nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées (dans un organisme d'hébergement, un centre hospitalier, un établissement de détention ou un quartier cellulaire de poste de police) entre la nuit du 23 avril 2024 et celle du 11 octobre 2022 révèle **une augmentation de 14 % dans les Laurentides**, comparativement à une hausse de 15 % à l'échelle du Québec⁷.

Ces données ont permis d'enrichir le portrait local de l'itinérance et d'orienter plus efficacement les actions en matière de logement, de soutien psychosocial et de prévention.

Toutefois, en regard aux données disponibles, il est délicat de réaliser une analyse comparative de ces trois indicateurs en raison des différentes définitions de l'itinérance, des différences méthodologiques entre les deux exercices de dénombrement, de l'exercice de l'énumération et de l'absence d'un SGII dans la région. Force est de constater que les résultats indiquent une augmentation de l'itinérance chronique et de l'itinérance visible. En outre, le nombre de

6. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec, Annexe du rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Résultats supplémentaires pour les Laurentides. Tout le monde compte (publication no : 23-846-05W). https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-03W_Annexe_R15.pdf

7. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). Itinérance hébergée au Québec. Rapport de l'exercice d'énumération du 23 avril 2024 (publication no : 24-846-10W). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-846-10W.pdf>

personnes nouvellement en situation d'itinérance est stable et représentatif de l'ensemble du Québec en regard au premier épisode au cours de l'année. Parallèlement, les données mettent aussi en lumière une diminution du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis plus de 6 mois au cours de la dernière année.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer l'itinérance chronique et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

☐ Outil de collecte Excel

☐ Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

☐ Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

■ Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Questionnaire annuel de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services, rapport dénombrement 2018, rapport dénombrement 2022 et rapport énumération 2024.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les indicateurs (données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance, dénombrement de 2018 et de 2022), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.			
	2023-2024	2024-2025	Cible*
Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.	1067**	1244**	Réduction de 10 % du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique dans les Laurentides.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer

Résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

Est-ce que votre communauté a d'autres résultats régionaux visés en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ?

■ Oui

☐ Non

RÉSULTAT 2

Hausse des logements conservés d'ici 2025 pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation.

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition?

La seconde cible régionale a pour visée la hausse des logements conservés, d'ici 2025, pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation. Spécifiquement, la cible souhaitée est que chaque année, à leur sortie des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA), 8 jeunes bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance telle que l'approche de Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) avec ou sans Programme de supplément au loyer (PSL) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

Les travailleurs associés aux différents programmes offrant l'approche SRA, dont le Programme qualification jeunesse (PQJ) et le Programme ESPOIR du CISSS des Laurentides, ainsi que les partenaires communautaires font un suivi auprès des personnes placées en logement ou en chambre. La durée de conservation du logement/chambre est également consignée.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour/soir/nuits, les partenaires communautaires et les établissements de santé. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que, malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

Ainsi pour l'année de référence 2024-2025, **79 jeunes** bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que l'approche SRA et les PSL) ont été accompagnés en vue de conserver leur logement à leur sortie des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation.

Il importe toutefois de préciser que le suivi des données se fait uniquement auprès des jeunes qui bénéficient du suivi SRA, avec ou sans PSL, via les programmes en itinérance. De ce fait, d'autres jeunes suivis notamment par le Programme qualification jeunesse (PQJ) ou par les partenaires communautaires ne sont pas comptabilisés.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

☐ Outil de collecte Excel

☐ Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

☐ Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

■ Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Extraction des données administratives des programmes ESPOIR et PQJ et questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des Laurentides et données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Hausse des logements conservés d'ici 2024 pour les jeunes vulnérables qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation			
	2023-2024	2024-2025	Cible*
Nombre de jeunes suivis qui ont conservé leur logement	22	79**	Chaque année, à leur sortie des centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation, 8 jeunes bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 3

Hausse des logements conservés, d'ici 2025, pour les adultes en situation d'itinérance

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?

La troisième cible régionale a pour visée la hausse des logements conservés, d'ici 2025, pour les adultes en situation d'itinérance. Spécifiquement, la cible est que chaque année, **62 adultes** en situation d'itinérance bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que l'approche SRA et les PSL) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

Les travailleurs associés aux différents programmes offrant l'approche SRA, tels que le Programme ESPOIR du CISSS des Laurentides, ainsi que les partenaires communautaires font un suivi auprès des personnes placées en logement ou en chambre. La durée de conservation du logement/chambre est également rapportée.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour et de nuit, les partenaires communautaires et le Programme ESPOIR. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que, malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

Ainsi pour l'année de référence 2024-2025, **486 adultes** bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que l'approche SRA et les PSL) ont été accompagnés en vue de conserver leur logement. Au cours de l'année 2024-2025, environ 540 personnes en situation d'itinérance dans les Laurentides ont été relogées dans un logement permanent ou une chambre à occupation permanente. Parmi ces personnes, environ 10 % ont perdu leur logement au cours de la même période. Il convient toutefois de souligner que ce taux est estimatif, dans la mesure où toutes les organisations concernées ne recueillent pas systématiquement les données relatives à la perte de logement.

Dans un souci de rigueur et par intérêt d'approfondir la compréhension des résultats, les données issues du sondage auprès des organismes ont été mises en parallèle avec les redditions de comptes produites par les organismes financés par le PAII et le programme VCS. Cet exercice a permis de constater un écart : les résultats régionaux de placement en logement apparaissent supérieurs dans les redditions de comptes comparativement au questionnaire complété par les organismes dans le cadre du suivi des résultats régionaux 2024-2025. Cette divergence peut notamment s'expliquer par le fait que tous les partenaires ne répondent pas au sondage, et aussi par certaines différences dans les modalités de comptage actuelles. Ce constat met en évidence la nécessité de réviser les modalités de calcul actuellement en vigueur dans la région.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

☐ Outil de collecte Excel

☐ Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

☐ Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

■ Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Extraction des données administratives du programme ESPOIR. Questionnaire de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

- d) **Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.**

En jumelant les indicateurs (extraction des données administratives au CISSS des Laurentides et données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

- e) **Veuillez compléter le tableau suivant.**

Résultat : Hausse des logements conservés d'ici 2024 pour les adultes en situation d'itinérance			
	2023-2024	2024-2025	Cible*
Nombre d'adultes suivis qui ont conservé leur logement	148**	486**	Chaque année, 62 adultes en situation d'itinérance bénéficiant d'une aide à la prévention de l'itinérance (tels que PSL et/ou l'approche SRA) seront accompagnés en vue de conserver leur logement.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 4 :

Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2025

- a) **Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition ?**

La quatrième cible régionale a pour visée une réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2025. Il est visé de **réduire de 10 %** les cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2025.

- b) **Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.**

La communauté tient compte des données de référence provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2018 et de 2022 ainsi que des données des organismes locaux afin de faire le suivi de ces résultats. À ce propos, les fournisseurs locaux de refuges d'urgence font le suivi du nombre de personnes ayant recours aux services d'hébergement d'urgence qui viennent d'être transférées d'un Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA).

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de jour/soir/nuit, les partenaires communautaires et le Programme ESPOIR. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de

l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que, malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

Ainsi pour l'année de référence 2024-2025, **103 jeunes** sortis d'un établissement public, spécifiquement d'un CRJDA, ont évité l'itinérance par un accompagnement d'un partenaire communautaire ou du Programme ESPOIR. Il est toutefois impossible d'estimer le pourcentage des cas où la sortie d'un hébergement de la protection de la jeunesse a mené directement à l'itinérance sans disposer du nombre total des sorties. Il est souhaité d'améliorer l'analyse du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement pour les jeunes hébergés par la Direction de la protection de la jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2025-2026, en peaufinant notre collecte de données par des arrimages avec la Direction de la protection de la jeunesse des Laurentides.

En tenant compte des données provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2022 dans les Laurentides, 44 % des répondants ont déclaré qu'ils avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie d'un établissement public. De ce nombre, 14 % ont déclaré qu'ils avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie d'un CRJDA. En 2018, 27 % des répondants avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie de CRJDA. En regard aux données disponibles, il est toutefois impossible de réaliser une analyse comparative de ces deux indicateurs en raison des différences méthodologiques entre les deux exercices de dénombrement.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

☐ Outil de collecte Excel

☐ Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

☐ Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

☒ Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Questionnaire de type Microsoft Forms pour les données des fournisseurs de services, rapport dénombrement 2018, rapport dénombrement 2022.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les indicateurs (données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance et les rapports de dénombrement 2018 et 2022), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, spécifiquement en centre de réadaptation jeunesse, menant à l'itinérance, d'ici 2025			
Veuillez indiquer le résultat pour 2024-2025 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2023-2024	2024-2025	Cible*
Nombre de jeunes sortis d'un établissement public, spécifiquement en CRJDA, évitant l'itinérance	60**	103**	Réduction de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2025.
	2018	2022	
Données du dénombrement	27 % des répondants ont eu un bris de service à leur sortie d'un CRJDA.	44 % des répondants ont déjà eu un bris de services – de ce nombre, 14 % à leur sortie d'un CRJDA.	

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

RÉSULTAT 5

Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2025

a) Quel est le résultat régional visé par votre communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance ainsi que sa définition?

La cinquième cible régionale a pour visée une réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit d'un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2025. Il est visé de réduire de 10 % les cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2025.

b) Veuillez indiquer quel indicateur a été retenu par votre communauté pour faire le suivi de ce résultat et expliquer comment votre communauté le calcule à partir de cet indicateur.

La communauté tient compte des données de référence provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2018 et de 2022 ainsi que des données des organismes afin de faire le suivi de ces résultats. À ce propos, les fournisseurs locaux de refuges d'urgence font le suivi du nombre de personnes ayant recours aux services d'hébergement d'urgence qui viennent d'être transférées d'un centre de détention.

Pour calculer cet indicateur, nous avons mis en place un processus intégré qui implique plusieurs étapes. Tout d'abord, nous avons établi des méthodes de collecte de données auprès des diverses sources disponibles, y compris les ressources d'hébergement d'urgence, les centres de

jour/soir/nuit, les partenaires intersectoriels et le Programme ESPOIR. Ensuite, ces données collectées sont consolidées et analysées afin de dégager une vue d'ensemble de la situation de l'itinérance dans notre région. Cependant, il est important de noter que, malgré la robustesse de notre processus, une certaine prudence dans l'interprétation des résultats est nécessaire, compte tenu des diverses sources de données et des nuances qui peuvent influencer les chiffres finaux.

Ainsi pour l'année de référence 2024-2025, **151 personnes** sorties d'un établissement public, spécifiquement d'un centre de détention, ont évité l'itinérance par un accompagnement d'un partenaire communautaire ou du CISSS des Laurentides. Il est toutefois impossible d'estimer le pourcentage des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement carcéral sans disposer du nombre total de sorties de l'établissement. En ce sens, il importe d'explorer les avenues de collaboration avec le Centre de détention et de travailler conjointement à l'amélioration et la planification des sorties d'établissement.

En tenant compte des données provenant du dénombrement des personnes en situation d'itinérance de 2022 dans les Laurentides, 44 % des répondants ont déclaré qu'ils avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie d'un établissement public. De ce nombre, **23 %** ont été en situation d'itinérance spécifiquement à la suite de leur sortie d'un établissement de détention. En 2018, 32 % des répondants avaient été en situation d'itinérance à la suite de leur sortie de détention. En regard aux données disponibles, il est toutefois impossible de réaliser une analyse comparative de ces deux indicateurs en raison des différences méthodologiques entre les deux exercices de dénombrement.

c) De quels outils ou de quelles sources sont tirées les données utilisées pour calculer ce résultat et quelle est la fréquence des mises à jour (p. ex. annuelle, trimestrielle) ?

☐ Outil de collecte Excel

☐ Système de gestion de l'information en itinérance (SGII)

☐ Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)

☒ Autre(s) outil(s)/sources(s) de données. Précisez : Extraction des données administratives du Programme ESPOIR, questionnaire annuel de type *Microsoft Forms* pour les données des fournisseurs de services, rapport dénombrement 2022.

Fréquence des mises à jour. Précisez : Annuelle.

d) Est-ce que votre indicateur se décline en différents sous-groupes (sexe, âge, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les sous-groupes de votre indicateur.

En jumelant les indicateurs (données recueillies auprès de fournisseurs de services en itinérance, les rapports de dénombrement 2018 et 2022), il a été possible de décliner la collecte de données par sous-groupes, notamment le sexe ainsi que les tranches d'âge (de 16 à 24 ans, de 25 à 30 ans, de 31 à 64 ans et de 65 ans et plus).

e) Veuillez compléter le tableau suivant.

Résultat : Réduction du nombre de sorties des personnes d'un établissement public, soit d'un centre de détention, menant à l'itinérance, d'ici 2025			
Veuillez indiquer le résultat pour 2024-2025 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
	2023-2024	2024-2025	Cible*
Nombre de personnes sorties d'un établissement public, spécifiquement d'un centre de détention, évitant l'itinérance	131**	151**	Réduction de 10 % des cas de libération menant directement à l'itinérance après la sortie d'un établissement public, d'ici 2025.
	2018	2022	
Données du dénombrement	32 % des répondants ont eu un bris de service à leur sortie de détention	44 % des répondants ont déjà eu un bris de services – de ce nombre, 23 % à leur sortie de détention	

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI. ** Prudence dans l'interprétation des résultats à exercer.

Conclusion

Le processus de suivi annuel des résultats régionaux en matière d'itinérance permet de mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance, dont l'itinérance chronique, spécifiquement pour la région des Laurentides. L'ajout des données du dénombrement de 2022 et de l'énumération de 2024 aux résultats communautaires de 2024-2025 ainsi que des extractions des données administratives du Programme ESPOIR a permis d'augmenter la fiabilité des résultats présentés cette année. Cependant, comme mentionné, les différences méthodologiques importantes entre les différentes modalités de recueil de données ne permettent pas de réaliser une analyse comparative rigoureuse. Malgré ces défis, des tendances s'observent aisément.

Les données permettent de confirmer une hausse marquée du nombre de personnes en situation d'itinérance sur le territoire laurentien, soit une augmentation de 109 %, positionnant la région au 2^e rang des hausses de l'itinérance à travers le Québec. De plus, les résultats régionaux en matière d'itinérance pour la région des Laurentides sont en adéquation avec les données du dénombrement 2022. Une fois le rapport sur le dénombrement de l'itinérance visible 2025 disponible, les données recueillies permettront d'analyser l'évolution de la situation.

Les efforts déployés par Le CISSS des Laurentides et les partenaires communautaires ont permis à plusieurs personnes en situation d'itinérance, tant jeunes qu'adultes, de bénéficier de suivi SRA et de PSL afin de faciliter la conservation de leur logement. De plus, une plus grande proportion de personnes a évité l'itinérance à la sortie d'établissements publics que lors des années précédentes.

Les cibles établies dans la région en matière d'itinérance reflétaient, au moment de leur élaboration, l'optimisme et la volonté d'agir de la communauté à la lumière des résultats du dénombrement de 2018. Or, l'ampleur de la hausse observée entre 2018 et 2022 n'avait pas été anticipée, ce qui rend aujourd'hui ces cibles difficilement atteignables dans le contexte actuel. Depuis, la situation a considérablement évolué, notamment en raison de la crise du logement qui frappe durement la région. L'accès à un logement demeure un défi majeur et un obstacle persistant, limitant directement la capacité d'atteindre les objectifs projetés. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de revoir les attentes, le libellé des cibles ainsi que les stratégies associées afin qu'ils reflètent plus fidèlement la réalité vécue sur le terrain. À cet égard, la mise à jour du Plan régional intégré en itinérance – Région des Laurentides 2021-2025, prévue à l'automne 2025, offrira une occasion privilégiée de réévaluer collectivement ces cibles avec l'ensemble des partenaires.

D'ailleurs, les résultats régionaux offrent une occasion unique de mettre en évidence les défis spécifiques auxquels la région des Laurentides est confrontée en matière d'itinérance. Ils permettent d'évaluer si les actions entreprises dans le cadre du PRII 2021-2026 et lors d'autres initiatives locales ont réussi à répondre aux besoins changeants de la population. Les résultats offrent, encore cette année, une perspective importante pour mesurer les efforts déployés par la communauté et guider les futures actions visant à lutter contre l'itinérance dans les Laurentides.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier chaleureusement tous nos partenaires dévoués. Leurs efforts incessants ont joué un rôle essentiel dans la mise en place d'actions structurantes pour la région, permettant d'avancer vers l'atteinte des cibles conjointement identifiées. Cette précieuse collaboration continuera d'être d'une importance capitale dans la poursuite des actions.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour une interprétation du texte ou pour une demande de renseignements concernant le présent document, veuillez communiquer avec :

Émilie Contant

Cheffe d'administration du programme régional ESPOIR, du programme régional du réseau d'éclaireurs en santé psychologique et des dossiers transversaux

Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides